

## 6<sup>ème</sup> Assises de l'énergie - atelier 6

**Quels sont les premiers retours  
d'expériences sur l'accès aux réseaux  
depuis juillet 2004 ?**

**L'expérience du distributeur dans le  
nouveau contexte**

# Les missions du Distributeur Gaz de France

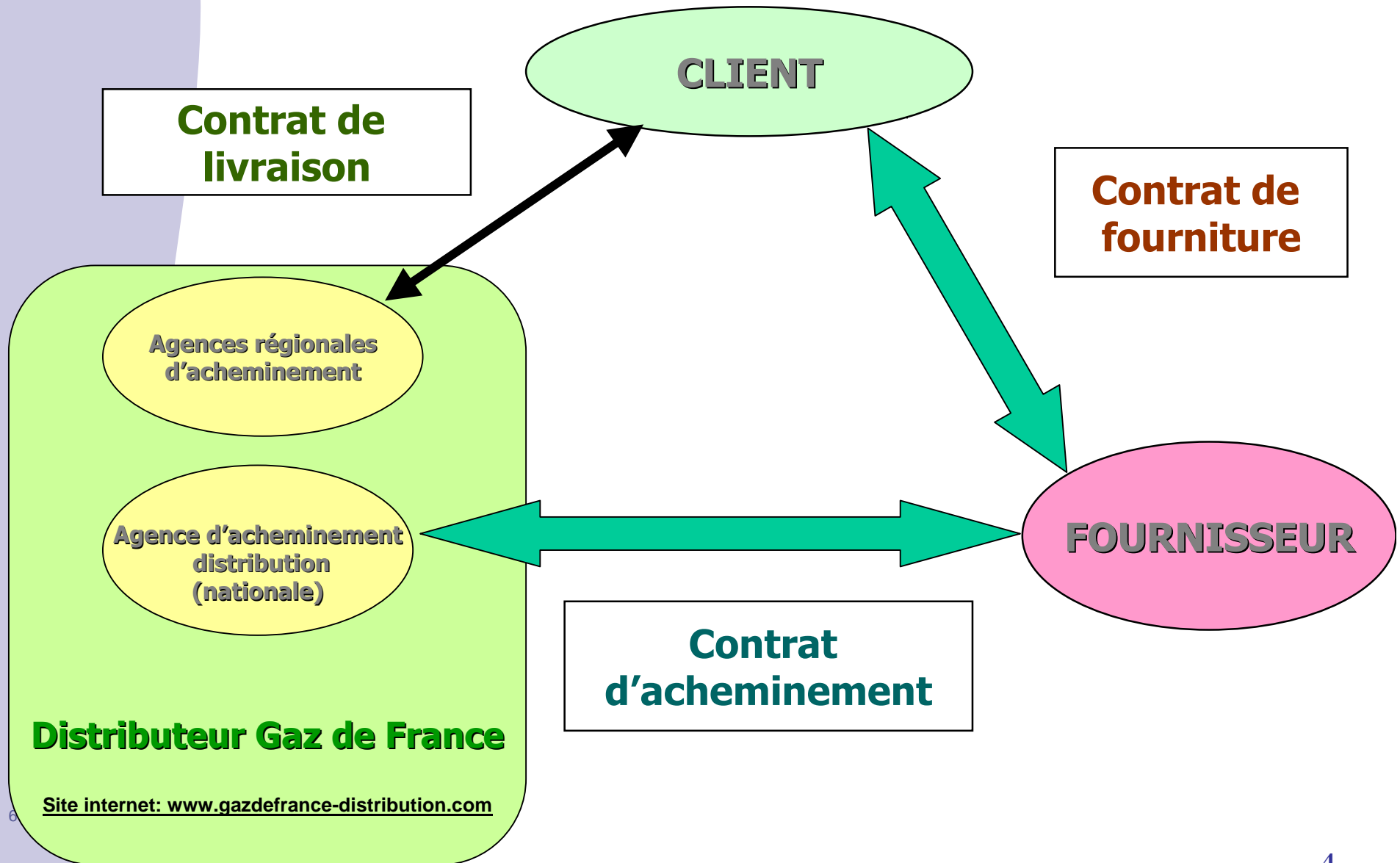
Le distributeur Gaz de France assure :

- ✓ **la gestion déléguée** du service public de distribution de gaz. A ce titre, il est **garant de la sécurité et de la qualité de la distribution du gaz**,
- ✓ **l'accès au gaz**, développement du réseau de distribution et raccordement des clients,
- ✓ **l'acheminement du gaz** pour le compte des fournisseurs en garantissant un accès non discriminatoire aux réseaux,
- ✓ **des services** de base ou optionnels destinés aux clients, autour de la livraison du gaz et de la sécurité.

# Gaz de France Réseau Distribution : quelques caractéristiques

- ✓ 11 millions de clients dont plus de 500 000 clients éligibles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004
- ✓ 8 850 communes desservies en gaz naturel (6431 contrats de concession) qui représentent 75 % de la population française
- ✓ 173 000 kilomètres de réseau de distribution
- ✓ 325 TWH d'énergie livrée sur le réseau
- ✓ de l'ordre de 2,8 Mds € de chiffre d'affaires « acheminement »

# Les services du Distributeur : acheminement et livraison



## Le contrat d'acheminement

Le contrat d'acheminement est un contrat global signé avec un fournisseur pour la totalité des points de livraison qu'il dessert.

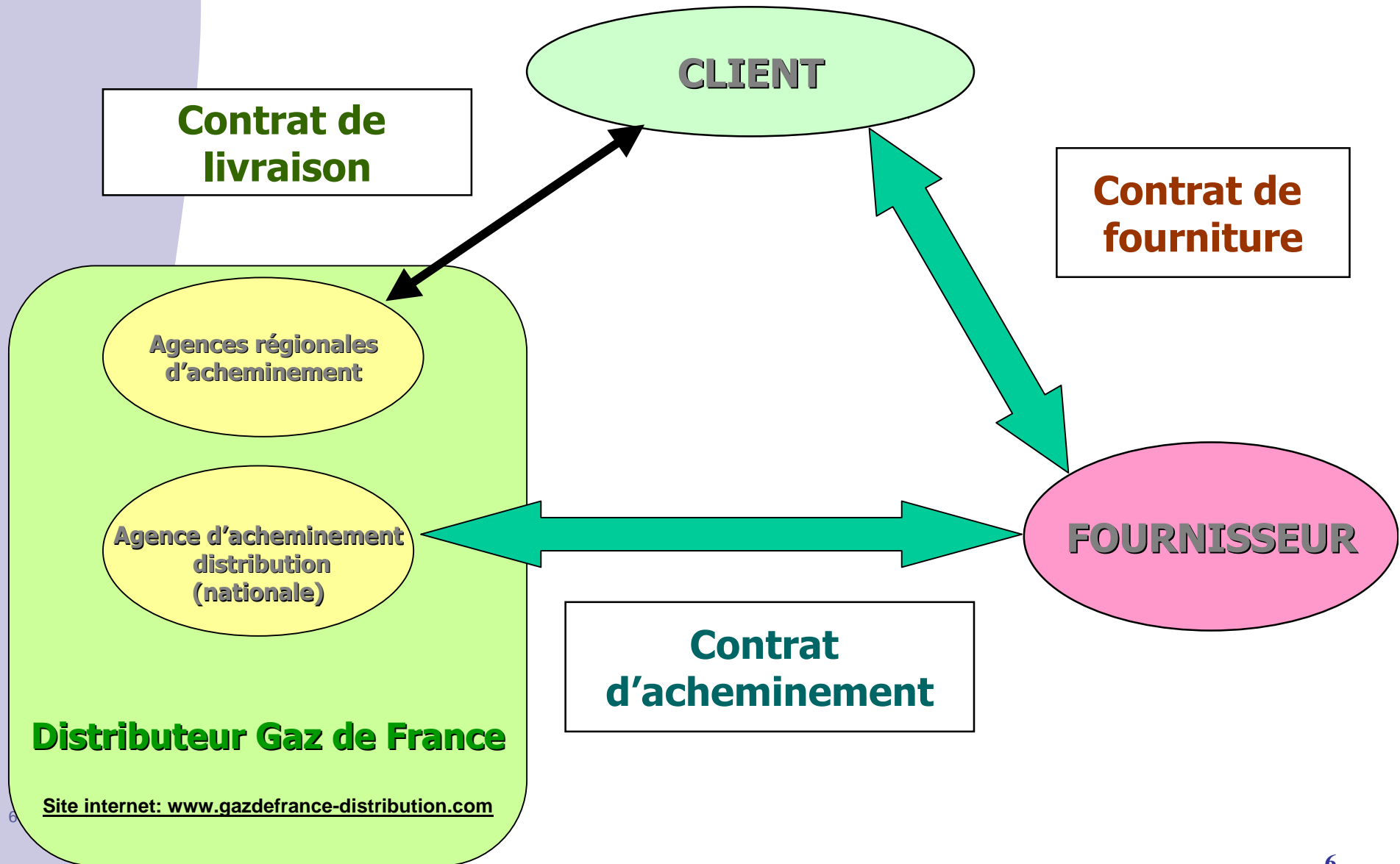
Il précise en particulier :

- ✓ les conditions tarifaires (prix et compléments éventuels),
- ✓ les règles de détermination des quantités acheminées,
- ✓ les modalités de facturation,
- ✓ la référence, pour chaque point d'entrée sur réseau de distribution, du contrat d'acheminement conclu avec le gestionnaire du réseau amont, pour permettre l'allocation des quantités à l'interface Transport / Distribution.

Chaque point de livraison desservi est traité dans une annexe spécifique qui détermine :

- ✓ les éléments tarifaires (niveau tarifaire, capacité journalière souscrite, ...)
- ✓ la date d'effet du rattachement au contrat.

# Les services du Distributeur : acheminement et livraison



# Le contrat de livraison

Le contrat de livraison est signé entre :

- ✓ le Gestionnaire de Réseau de Distribution,
- ✓ et le client.

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) concerne les clients dont les consommations dépassent un seuil annuel de 2 GWh (débit horaire supérieur à 100 m<sup>3</sup>) et/ou qui ont souscrit des services particuliers proposés par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (par exemple : location d'un poste de détente).

Pour les autres clients, la livraison est définie dans des Conditions Standard de Livraison (CSL) portées par les fournisseurs avec le contrat de fourniture.

# Les missions du Distributeur Gaz de France

## **1. Améliorer la sûreté et la performance du réseau de distribution**

- ✓ sécurité et maîtrise des risques industriels,
- ✓ maîtrise des coûts des travaux, des charges d'exploitation et de maintenance,
- ✓ pertinence des investissements pour traiter les facteurs de risque et développer le réseau.

# Les missions du Distributeur Gaz de France

## **2. Assurer un développement rentable du réseau**

- ✓ extensions de réseaux dans les communes déjà desservies,
- ✓ créations de nouvelles concessions dans le cadre concurrentiel des Délégations de Service Public (DSP) de distributions publiques de gaz.